



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Contrôle de l'usage de la phosphine en France

Question écrite n° 13549

Texte de la question

Mme Murielle Lepvraud appelle l'attention de Mme la ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire sur l'usage de phosphine (PH₃) entre le 14 et le 16 février 2026 à Plouisy sur un stock d'orge par une coopérative agroalimentaire. La phosphine est un gaz à la toxicité élevée, notamment sur la santé humaine mais également sur l'ensemble de l'écosystème, dont l'usage n'a été autorisé que pour permettre des exportations. Eu égard au volume important de céréales traitées, Mme la députée a reçu l'alerte de l'Union syndicale solidaires de Bretagne et du Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'ouest. Riverains comme travailleurs de l'entreprise concernée sont particulièrement inquiets. Ainsi, certains salariés font état de la présence d'oiseaux morts aux alentours du site. Elle lui demande si des contrôles de l'État ont pu être réalisés en amont, durant et en aval de cette opération pour garantir le strict respect des protocoles réglementaires applicables à ce type d'opération, la protection de la santé publique (notamment des riverains), la protection de la santé des travailleurs du site concerné, la mesure de l'impact environnemental et l'absence de contamination des céréales traitées ou pouvant avoir été en contact avec la phosphine.

Données clés

Auteur : [Mme Murielle Lepvraud](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (4^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13549

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : [Agriculture, agro-alimentaire et souveraineté alimentaire](#)

Ministère attributaire : [Agriculture, agro-alimentaire et souveraineté alimentaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 mars 2026](#), page 2270